

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 3 février 2014, à 20h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

Mme Doris Lavoie,	Mairesse
M. Robert Duchesne, conseiller	district # 1
M. Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme Éliane Champigny, conseillère	district # 3
M. Delano Guérin, conseiller	district # 4
M. Marc Richard, conseiller	district # 5
M. Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. René Perron, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Kathy Fortin, directrice générale adjointe

1. PRIÈRE

2. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE

À 20h00, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

3. ADMINISTRATION

3.A) LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

3851-2014

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour, tout en ajoutant les points suivants :

- 10.A) Travaux de la Route Verte - autorisation d'entreprendre des démarches légales
- 10.B) Office municipal d'habitation d'Hébertville (OMH) - délégation temporaire pour l'Assemblée générale annuelle
- 10.C) Mutuelle des municipalités de Québec (MMQ) - réclamation Bell Aliant dossier # 131230
- 10.D) Pro-Gestion - autoriser un budget additionnel pour la planification stratégique du Mont Lac-Vert
- 10.E) Motion de félicitations - Monsieur Michel Bernier

1. PRIÈRE

2. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE

3. ADMINISTRATION

- 3.A) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.B) Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014, de la séance extraordinaire du 16 janvier 2014 et des séances extraordinaires du 27 janvier 2014
- 3.C) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014, de la séance extraordinaire du 16 janvier 2014 et des séances extraordinaires du 27 janvier 2014
- 3.D) Retour et commentaires sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014, de la séance extraordinaire du 16 janvier 2014 et des séances extraordinaires du 27 janvier 2014.

4. RÉSOLUTIONS

- 4.A) Centre de la Petite Enfance - versement de l'aide financière
- 4.B) 10^{ième} liste des nouveaux arrivants
- 4.C) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal - confirmation des travaux d'amélioration des rangs Saint-Charles, Saint-Isidore, Saint-Léandre, du 2^e et 3^e rang, de la route des Savard et des rues La Barre et Turgeon
- 4.D) Adoption du règlement visant à modifier le règlement de zonage de manière à intégrer les dispositions du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est visant à identifier les territoires incompatibles avec l'activité minière
- 4.E) Adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 4.F) Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. - résolution de paiement concernant le Fonds carrières et sablières
- 4.G) Club Quad de la Montagne - harmonisation des projets de la route 169 et du Club Quad de la Montagne
- 4.H) L'Association des directeurs municipaux du Québec - renouvellement de l'adhésion du directeur général et la directrice générale adjointe
- 4.I) Appel d'offres - achat d'une camionnette aux travaux publics
- 4.J) Renouvellement assurance responsabilité de la Municipalité
- 4.K) Mutuelle de prévention FQM-Prévention - modification de la résolution 3788-2013
- 4.L) Corporation Hébert village historique - nomination du directeur général comme représentant de la Municipalité
- 4.M) Adoption du plan triennal d'immobilisations

5. CORRESPONDANCE

- 5.A) L'Association des résidents du Tré-Carré Villeneuve - demande de versement de l'aide financière pour l'entretien des chemins pour l'année 2014
- 5.B) Fabrique Notre-Dame de L'Assomption d'Hébertville - aide financière 18^{ième} encan
- 5.C) Résidence Havre Curé-Hébert - remerciements
- 5.D) Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) Saguenay-Lac-Saint-Jean - Journée de la persévérance scolaire 2014
- 5.E) Organisme de bassin versant du Saguenay - annonce consultation publique le 25 février 2014

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.A) Salle Chevaliers de Colomb - grille de tarification
- 6.B) Mont-O-Moulin - confirmation de transfert du solde de l'activité du Mont-O-Moulin à l'activité Festiballe hivernal
- 6.C) Camping municipal Lac-Vert - tarification 2014

7. URBANISME

- 7.A) Propriété du 7, rue Commerciale - suivi du dossier
- 7.B) Octroi d'un mandat à la firme Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. afin de régulariser l'immeuble du 7, rue Commerciale
- 7.C) Demande de signalisation additionnelle pour la corporation du Lac-Gamelin
- 7.D) Hydro-Québec - demande de déplacement de deux (2) poteaux et de haubans sur la route 169
- 7.E) Hydro- Québec -demande de déplacement de quatre (4) poteaux

8. DONS ET SUBVENTIONS

- 8.A) Randonnée Kelly Shires 22 février 2014 - demande de don
- 8.B) Association chasse et pêche Club Éperlan - demande de commandite
- 8.C) Association chasse et pêche Club Éperlan - demande de gratuité de salle
- 8.D) Défi ski 12h Leucan au Mont Lac-Vert - demande de don
- 8.E) Défi ski 12h Leucan au Mont Lac-Vert - inscription d'une équipe
- 8.F) École Saint-Joseph - demande de subvention
- 8.G) Corps de cadets 2769 Belle-Rivière - demande de gratuité de salle
- 8.H) Maison d'hébergement SOS jeunesse - demande d'aide financière

9. RAPPORT DES COMITÉS

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. LISTE DES COMPTES

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.B) EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER 2014 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 27 JANVIER 2014

3852-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014, de la séance extraordinaire du 16 janvier 2014 et des séances extraordinaires du 27 janvier 2014.

3.C) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER 2014 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 27 JANVIER 2014

3853-2013

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 janvier 2014, de la séance extraordinaire du 16 janvier

2014 et des séances extraordinaires du 27 janvier 2014, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

3.D) RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER 2014 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 27 JANVIER 2014

Aucun commentaire ne fut apporté.

4. RÉSOLUTIONS

4.A) CENTRE DE LA PETITE ENFANCE - VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT les résolutions 1502-2008, 2878-2011, 2879-2011, 2957-2012, 3413-2013, 3662-2013, 3663-2013 et 3731-2013 qui stipulent les dons, les services et le montant qui constituera la somme totale et finale que la Municipalité paiera pour la réalisation de ce projet;

3854-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement de la somme de 50 993 \$ à titre de paiement final au Centre de la Petite Enfance « AM STRAM GRAM 2000 » pour la réalisation du projet d'un Centre de la Petite Enfance.

4.B) 10^{ième} LISTE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

3855-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la 10^{ième} liste officielle des « Nouveaux arrivants » à Hébertville et de leur souhaiter la bienvenue.

68 Boucher Alexandre et Larouche Joanie	203, Rue Pelletier
69 Chabot Vincent	207, Rang St-André
70 Côté Éric et Gaudreault Véronique	375, Rue Turgeon
71 Girard Jean-Luc et Boulet Karine	855, Rang Caron
72 Allard Michael	933, Rang Caron
73 Gagnon Germain et Grondin Louise	172, Rue Turgeon
74 Pradinc Guillaume et Bacon Danielle	120, Chemin de la Montagne
75 Pruneau José et Larouche Joany	654, rue Villeneuve
76 Grondin Raynald et Simard Josée	12, Chemin des Sables

4.C) PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DES RANGS SAINT-CHARLES, SAINT-ISIDORE, SAINT-LÉANDRE, DU 2^E ET 3^E RANG, DE LA ROUTE DES SAVARD ET DES RUES LA BARRE ET TURGEON

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal d'Hébertville approuve les investissements pour la réalisation des travaux exécutés pour l'amélioration des rangs Saint-Charles, Saint-Isidore, Saint-Léandre, du 2^e rang et 3^e rang, de la route des Savard et des rues La Barre et Turgeon et ce, pour la somme de 15 000 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présents investissements sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

3856-2014

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale à remplir et à déposer le formulaire de déclaration de la réalisation des travaux au Ministère des Transports.

4.D) ADOPTION D'UN RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE MANIÈRE À INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST VISANT À IDENTIFIER LES TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4.E) ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil municipal le 2 décembre 2013;

ATTENDU QUE le présent code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité d'Hébertville a été lu publiquement par le conseiller M. Robert Duchesne lors de la séance du 13 janvier 2014;

ATTENDU QU'UN avis public a été émis concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux le 23 janvier 2014;

3857-2014

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux d'Hébertville.

4.F) LES AVOCATS GAUDREULT, SAUCIER, SIMARD, S.E.N.C. - RÉOLUTION DE PAIEMENT CONCERNANT LE FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité d'Hébertville-Station concernant sa part des redevances accordée à la municipalité d'Hébertville par les carrières et sablières du territoire d'Hébertville;

CONSIDÉRANT le mandat accordé à la firme «Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C.»;

CONSIDÉRANT QUE l'avis légal réalisé par cette firme a été déposé au Conseil municipal;

3858-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement de la somme 2 215 \$ taxes incluses pour les services rendus par la firme Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C.

4.G) CLUB QUAD DE LA MONTAGNE - HARMONISATION DES PROJETS DE LA ROUTE 169 ET DU CLUB QUAD DE LA MONTAGNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville se propose d'aménager un sentier permanent, de quad et de motoneige, qui longerait la route 169 du rang du Lac-Vert à la rue Commerciale;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad se propose de réparer des ponceaux et des calvettes sur le sentier reliant Hébertville à Larouche et Métabetchouan-Lac-à-la-Croix;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de Quad du Québec en collaboration avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) ont un programme qui permet d'octroyer une somme identique à celle investie par le milieu pour l'amélioration du sentier;

CONSIDÉRANT ce programme et l'équivalent monétaire susceptible d'être accordé par la Fédération au Club Quad de la Montagne sans pour autant nuire à la réalisation de notre projet;

3859-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur général à écrire une lettre autorisant le Club Quad de la Montagne à intégrer notre projet à leur demande.

4.H) L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec est dû;

CONSIDÉRANT QUE le montant de ce renouvellement d'adhésion comprend les assurances;

CONSIDÉRANT les contrats de travail des deux directeurs qui prévoient le paiement de cette adhésion et des assurances;

3860-2014

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement de l'adhésion et des assurances du directeur général et de la directrice générale adjointe au montant total de 1 364,90 \$ taxes incluses.

4.I) APPEL D'OFFRES - ACHAT D'UNE CAMIONNETTE AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT les besoins aux travaux publics;

3861-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur général à obtenir des soumissions pour l'acquisition d'une camionnette satisfaisant les besoins des travaux publics.

4.J) RENOUVELLEMENT ASSURANCE RESPONSABILITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT l'échéance des assurances de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un autre soumissionnaire a demandé à déposer une soumission;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier soumissionnaire n'a pas donné suite;

CONSIDÉRANT la proposition de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

3862-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De renouveler l'assurance responsabilité de la Municipalité du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2015 auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec et de payer un montant de 32 511 \$ taxes incluses à Groupe Ultima inc., représentant autorisé de la Mutuelle.

4.K) MUTUELLE DE PRÉVENTION FQM-PRÉVENTION - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 3788-2013

CONSIDÉRANT QUE les efforts déployés par MEDIAL et les membres de la Mutuelle depuis 2008;

CONSIDÉRANT QUE ces efforts ont permis d'obtenir un des taux de cotisations des plus compétitifs tout en offrant une panoplie de services et un programme de formation varié;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente de six (6) ans a été conclue avec MEDIAL;

CONSIDÉRANT QU'il importe de régulariser le transfert des engagements et obligations que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) accepte au nom des municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la signature de cette résolution ne change en rien à notre participation à la mutuelle qui est déjà confirmée pour 2014;

3863-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les administrateurs ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfait, que l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la FQM;

Après avoir pris connaissance du document intitulé Mutuelle de prévention «FQM-Prévention (MUT-00709) - Convention relative aux règles de fonctionnement», précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle;

D'adopter l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de taux tel qu'entendu par la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail (CSST) et la Mutuelle FQM prévention et de mandater la mairesse Mme Doris Lavoie et le directeur général M. René Perron à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents afférents.

4.L) CORPORATION HÉBERT VILLAGE HISTORIQUE - NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL COMME REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Hébert village historique demande à la Municipalité la participation du directeur général aux rencontres du comité de réalisation du parc commémoratif;

CONSIDÉRANT la participation du Services des travaux publics et de l'urbanisme lors de la construction du parc commémoratif;

3864-2014

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur général à assister aux rencontres du comité de réalisation du parc commémoratif de la Corporation Hébert village historique, à titre de représentant de la Municipalité.

4.M) ADOPTION DU PLAN TRIENNAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit avoir une vision à moyen terme en matière d'investissements municipaux;

CONSIDÉRANT QU'elle doit utiliser ce plan afin de déterminer annuellement les immobilisations qui seront réalisées au cours de l'année financière;

3865-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter le plan triennal d'immobilisation tel que présenté.

5. CORRESPONDANCE

5.A) L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU TRÉ-CARRÉ VILLENEUVE - DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS POUR L'ANNÉE 2014

3866-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer une aide financière de 13.5 % de l'évaluation foncière à l'Association des résidents du Tré-Carré Villeneuve, pour l'entretien des chemins 2014, en vertu de l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales.

5.B) FABRIQUE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION
D'HÉBERTVILLE - AIDE FINANCIÈRE 18^{ème} ENCAN

CONSIDÉRANT QUE cet encan contribue à la campagne de financement pour le maintien de ce lieu de culte à Hébertville;

CONSIDÉRANT l'attachement de la population pour ce lieu patrimonial et actif;

3867-2014

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement de la somme de 300 \$ pour défrayer les coûts des invitations et du vin d'honneur qui sera offert lors de cet événement.

5.C) RÉSIDENCE HAVRE CURÉ-HÉBERT - REMERCIEMENTS

La lettre de remerciements est déposée aux archives municipales pour consultation publique.

5.D) CONSEIL RÉGIONAL DE PRÉVENTION DE L'ABANDON
SCOLAIRE (CRÉPAS) SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN -
JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2014

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus ont choisi, lors des États généraux sur l'avenir du Saguenay-Lac-Saint-Jean en 1995, de placer la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement et de se mobiliser autour d'actions structurantes visant la diplomation du plus grand nombre de jeunes, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 11,8 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire en 2010-2011 (14,5 % pour les garçons et 9,2 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement et qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE par le travail et la concertation de dizaines d'institutions mobilisées autour de l'action du CRÉPAS, le Saguenay-Lac-Saint-Jean a développé depuis 1996 une expertise considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force d'innovation est largement reconnue à l'échelle provinciale, nationale et internationale;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise du 10 au 14 février 2014 la 7^e édition des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans

l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

CONSIDÉRANT QUE les élus de notre municipalité porteront le ruban de la persévérance scolaire, symbole commun de toutes les régions du Québec pour témoigner de l'appui aux jeunes dans leurs efforts pour diplômés, lors de leurs activités et représentations dans le milieu;

3868-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De déclarer les 10, 11, 12, 13 et 14 février 2014 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage - dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires - afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De faire parvenir copie de cette résolution au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

5.E) ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU SAGUENAY - ANNONCE CONSULTATION PUBLIQUE LE 25 FÉVRIER 2014

Le document est déposé aux archives municipales pour consultation publique.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.A) SALLE CHEVALIERS DE COLOMB - GRILLE DE TARIFICATION

CONSIDÉRANT l'acquisition par la Municipalité de la salle des Chevaliers de Colomb;

CONSIDÉRANT le tarif de location des autres salles sous la juridiction municipale et les tarifs des anciens administrateurs de la dite salle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité deviendra gestionnaire de cette salle en mars et que cette salle n'est pas incluse dans la grille tarifaire de locations des salles municipales;

3869-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ajouter la location de la salle des Chevaliers de Colomb à la grille de tarification en vigueur et de la louer selon les taux de la section 2.

Service des loisirs
Liste des tarifs de location

Section II - Palestre et Salle des Chevaliers (capacité maximale de 200 personnes)		
2.1	Organismes accrédités reconnus par la ville	40.00\$ / soirée (taxable)
2.2	Organismes accrédités reconnus par la ville avec repas	60.00\$ / soirée (taxable)
2.3	Organismes non reconnus par la ville - individus, entreprises, syndicats ou autres	90.00\$ / soirée (taxable)
2.4	Organismes non reconnus par la ville - individus, entreprises, syndicats ou autres avec repas	110.00\$ / soirée (taxable)
2.5	Rencontre après funérailles	80.00\$ / soirée (taxable)
2.6	Soirée traditionnelle (français)	60.00 \$ / soirée (taxable)
2.7	Cours privés	10.00\$ / heure

6.B) MONT-O-MOULIN - CONFIRMATION DE TRANSFERT DU SOLDE DE L'ACTIVITÉ DU MONT-O-MOULIN À L'ACTIVITÉ FESTIBALLE HIVERNAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté une résolution en faveur de l'évènement Festiballe hivernale lors de la séance du 13 janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 3834-2014 autorise le transfert de la somme à l'organisme Festiballe;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a signifié à la Municipalité qu'il a bel et bien reçu cette somme;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers du Mont-O-Moulin démontrent qu'il reste une somme de 7 206 \$ dans leur compte;

3870-2014

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le dépôt des informations au dossier.

6.C) CAMPING MUNICIPAL LAC-VERT - TARIFICATION 2014

La conseillère, Mme Éliane Champigny dénonce son intérêt, à titre d'utilisateur du camping et membre du comité, et se retire du vote;

CONSIDÉRANT l'état des résultats du Camping Lac-Vert pour l'été 2013;

3871-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'indexer la tarification du camping de 2% pour la saison 2014.

7. URBANISME

7.A) PROPRIÉTÉ DU 7, RUE COMMERCIALE - SUIVI DE DOSSIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait parvenir, par huissier, une demande de conformité à la réglementation;

CONSIDÉRANT la réponse écrite du propriétaire qui demande une prolongation jusqu'en juin pour obtempérer;

CONSIDÉRANT les démarches antérieures entreprises par la Municipalité pour faire respecter la réglementation par le propriétaire de cet immeuble;

3872-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder au propriétaire un délai jusqu'au 1^{er} avril 2014 pour se conformer à la réglementation municipale. De mandater l'inspectrice municipale à entreprendre les démarches légales le 2 avril si le propriétaire ne s'est pas conformé.

7.B) OCTROI D'UN CONTRAT À LA FIRME LES AVOCATS GAUDREULT, SAUCIER, SIMARD, S.E.N.C. AFIN DE RÉGULARISER L'IMMEUBLE DU 7, RUE COMMERCIALE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.C) DEMANDE DE SIGNALISATION ADDITIONNELLE POUR LA CORPORATION DU LAC GAMELIN

Le mandat est donné à Mme Patricia Gagné, inspectrice en bâtiment et en environnement, pour obtenir des soumissions et les coûts afférents à cette demande.

7.D) HYDRO-QUÉBEC - DEMANDE DE DÉPLACEMENT DE DEUX (2) PÔTEAUX ET DE HAUBANS SUR LA ROUTE 169

CONSIDÉRANT QU'un poteau sans équipement doit être enlevé à l'intersection des rues Martin et Turgeon;

CONSIDÉRANT QUE le croisement de deux lignes électriques sur un terrain vacant empêche la construction de bâtiments en villégiature;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité projette d'aménager un sentier pour les véhicules hors route le long de la route 169 et que six haubans doivent être déplacés ou enlevés afin de rendre le sentier sécuritaire;

3873-2014

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adresser une demande de service à Hydro-Québec pour l'enlèvement et le déplacement de poteaux et de haubans.

7.E) HYDRO-QUÉBEC - DEMANDE DE DÉPLACEMENT DE QUATRE (4) POTEAUX

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a un programme pour enfouir les fils électriques dans les quartiers à caractère patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de la Corporation Hébert village historique pour l'enlèvement de quatre poteaux pour être en mesure de réaménager le secteur du Presbytère;

3874-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'envoyer une demande de service à Hydro-Québec pour l'enlèvement, le déplacement de quatre (4) poteaux et de l'enfouissement de fils.

8. DONS ET SUBVENTIONS

3875-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer les subventions aux organismes suivants en vertu de l'article 90 de la loi sur les compétences municipales :

8.A) RANDEKÉE KELLY SHIRES 22 FÉVRIER 2014 - DEMANDE DE DON

Un montant de 100 \$ est accordé pour la Randonnée Kelly Shires qui aura lieu le 22 février prochain.

8.B) ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE CLUB ÉPERLAN - DEMANDE DE COMMANDITE

Un montant de 100 \$ est accordé à l'Association chasse et pêche Club éperlan pour leur campagne de recrutement de commanditaires pour l'année 2014.

8.C) ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE CLUB ÉPERLAN - DEMANDE DE GRATUITÉ DE SALLE

La gratuité de la salle la Palestre est octroyée à l'Association chasse et pêche Club éperlan pour un déjeuner le 9 février 2014.

8.D) DÉFI SKI 12H LEUCAN AU MONT LAC-VERT - DEMANDE DE DON

Un montant de 500 \$ est accordé au Défi ski 12h Leucan pour l'activité « feux d'artifices » dans le cadre de la 5^{ème} édition du Défi qui se tiendra au Mont Lac-Vert le 22 février prochain.

8.E) DÉFI SKI 12H LEUCAN AU MON LAC-VERT - INSCRIPTION D'UNE ÉQUIPE

Un montant de 500 \$ est accordé au Défi ski 12h Leucan pour l'inscription d'une équipe composée d'employés municipaux qui participera à l'activité qui se tiendra au Mont Lac-Vert le 22 février prochain.

8.F) ÉCOLE SAINT-JOSEPH - DEMANDE DE SUBVENTION

Un montant de 1200 \$ est accordé à l'école Saint-Joseph d'Hébertville pour la tenue d'une journée sportive pour tous les élèves de l'école le 5 février prochain aux glissades du Mont Lac-Vert.

8.G) CORPS DE CADETS 2769 BELLE-RIVIÈRE - DEMANDE DE GRATUITÉ DE SALLE

La demande de gratuité du gymnase est reportée. Le service des loisirs s'assurera d'avoir de l'information supplémentaire sur les besoins du Corps de cadets.

8.H) MAISON D'HÉBERGEMENT SOS JEUNESSE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Un montant de 100 \$ est accordé à l'organisme La maison d'hébergement SOS Jeunesse pour l'année 2014.

9. RAPPORT DES COMITÉS

LE CONSEILLER M. ROBERT DUCHESNE :

Le conseiller M. Robert Duchesne informe qu'il a participé à une rencontre avec la Régie intermunicipale en sécurité incendie Secteur Sud le 19 janvier dernier. Il y a été question du nombre d'appels fait en 2013 dans les casernes du Secteur Sud. La caserne 21 d'Hébertville a reçu quarante et un (41) appels. Des félicitations furent adressées au Service des travaux publics pour le bon entretien des bornes-fontaines.

LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL :

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a participé à la rencontre de la Commission des loisirs qui portait sur la préparation de l'activité du Carnaval le 9 février prochain. Il mentionne également qu'il a participé à un conseil d'administration de la Maison des jeunes La Zone le 22 janvier dernier.

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY :

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a participé à une rencontre de la Commission des loisirs. Il fut question d'établir la programmation du Carnaval et de nommer six (6) personnes responsables de l'activité. La prochaine rencontre de la Commission des loisirs sera le 6 février prochain et une annonce sera faite dans le journal Le Lien pour la recherche de bénévoles. Elle mentionne également qu'elle a assisté à la réunion du Havre Curé-Hébert, le 20 janvier dernier. Elle précise que ce comité est à la recherche de bénévoles pour siéger sur le conseil d'administration.

LE CONSEILLER M. DELANO GUÉRIN :

Le conseiller M. Delano Guérin informe qu'il n'a eu aucune rencontre ce dernier mois. Il précise que des rencontres sont à venir prochainement pour le Comité consultatif d'urbanisme et pour le Comité des ressources humaines.

LE CONSEILLER M. MARC RICHARD :

Le conseiller M. Marc Richard informe qu'il participera au Conseil d'administration de la Coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert le 5 février prochain. Une autre rencontre est prévue le 13 février au sujet de la planification stratégique. Il mentionne également qu'il assistera à l'assemblée générale annuelle le 13 février prochain en soirée pour l'Office municipal d'habitation d'Hébertville.

LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS :

Aucun rapport déposé.

LA MAIRESSE MME DORIS LAVOIE :

La mairesse Mme Doris Lavoie informe qu'elle a participé à la Journée portes ouvertes et aussi à la soirée VIP au Mont Lac-Vert. Elle a assisté à un 5 à 7 des bénévoles de la Fabrique. Elle a également participé à des rencontres avec la Sécurité publique et le Comité des médecins.

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.A) TRAVAUX DE LA ROUTE VERTE - AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES DÉMARCHES LÉGALES

CONSIDÉRANT le rapport produit par le directeur général et l'inspectrice municipale qui démontre des anomalies relatives à la réalisation des travaux et à la conception des plans et devis;

CONSIDÉRANT les anomalies constatées qui relèvent de la conception des plans et devis de la Route Verte;

CONSIDÉRANT les anomalies constatées qui relèvent de la surveillance de chantier;

CONSIDÉRANT les anomalies constatées qui relèvent de la réalisation des travaux de la Route Verte;

3876-2014

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur général à demander conseil auprès du procureur de la municipalité et d'entreprendre les démarches légales afin d'assurer la réalisation de la Route Verte conformément aux plans et devis auprès de la firme d'ingénierie BPR, le surveillant de chantier, et du constructeur Rock Dufour, l'entrepreneur. De plus, une démarche légale sera entreprise auprès de la firme d'ingénierie Roche, le concepteur des plans et devis, afin d'obtenir des réponses portant sur l'identification des portions de route qui nécessitaient une piste cyclable alors que les plans et devis n'en prévoient pas.

10.B) OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'HÉBERTVILLE (OMH) - DÉLÉGATION TEMPORAIRE POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

CONSIDÉRANT le conflit d'horaire de la mairesse qui a deux rencontres à la même heure la même journée;

CONSIDÉRANT QU'il importe pour la Municipalité d'assister à ces deux rencontres, soit celle de la Régie du parc industriel secteur Sud et de l'OMH;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse assistera à la rencontre de la Régie du parc industriel secteur Sud;

3877-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De permettre à monsieur Yves Rossignol, pro-maire, de remplacer la mairesse à titre de représentant de la Municipalité à l'OMH, et ce, pour la rencontre du 13 février 2014.

10.C) MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) - RÉCLAMATION BELL ALIANT DOSSIER # 131230

CONSIDÉRANT QUE lors de l'excavation dans le rang 3 à l'été 2013, un câble de la compagnie Bell Aliant a été endommagé;

CONSIDÉRANT QUE la franchise d'assurance de la Municipalité est de l'ordre de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la réclamation s'élève à 1 316,40 \$;

3878-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement de la somme de 1 316,40 \$ à la MMQ pour couvrir les frais de réclamation.

10.D) PRO-GESTION - AUTORISER UN BUDGET ADDITIONNEL POUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU MONT LAC-VERT

CONSIDÉRANT QUE le plan stratégique du Mont Lac-Vert est important pour le futur du Centre récréotouristique du Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT le travail réalisé;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'augmenter le nombre d'heures allouée au consultant afin de terminer l'exercice;

3879-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'ajout d'une dizaine d'heures au mandat de la firme Pro-Gestion pour la réalisation du plan stratégique du Centre récréotouristique du Mont Lac-Vert.

10.E) MOTION DE FÉLICITATIONS - MONSIEUR MICHEL BERNIER

3880-2014

La mairesse Madame Doris Lavoie propose une motion de félicitations à l'endroit de Monsieur Michel Bernier pour le titre reçu comme « Moniteur canadien de l'année » décerné par l'Alliance des moniteurs de ski du Canada

Votre contribution aux sports de glisse ainsi que pour le Mont Lac-Vert rayonne de par votre passion. Bravo et félicitations.

11. LISTE DES COMPTES

3881-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la liste des comptes à payer par le Fonds général au montant de 384 260,42 \$, d'accepter la liste des comptes à payer par le Fonds de taxe d'accise au montant de 1 113,82 \$ et d'accepter la liste des comptes à payer par le Fonds de la Route Verte au montant de 2 464,41 \$ tel que préparées et d'en autoriser les paiements.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Certains citoyens présents ont posé des questions sur les sujets suivants :

Sur la possibilité de développer un droit de passage permanent pour les motoneiges au Mont Lac-Vert;

Sur la délégation du directeur général sur le conseil de la Corporation Hébert village historique;

Sur le transfert des fonds de l'organisation de Mont-O-Moulin à l'activité Festiballe hivernal. S'interroge à savoir si la Commission des loisirs est partie prenante dans cette activité;

Sur les représentants de la Commission des loisirs, à savoir qui sont les représentants officiels;

Sur la façon d'adresser une demande d'aide financière. Si cette dernière transige au préalable à la Commission des loisirs;

Sur les assurances municipales; à savoir si elles comprennent une couverture pour le Mont Lac-Vert;

Sur les procès-verbaux présentés à l'ordre du jour. S'interroge s'il serait préférable de les lire à la séance publique avant l'adoption;

Sur la Route Verte, des félicitations furent données pour les sommes recherchées et reçues. Également sur la largeur de la piste cyclable; à savoir si elle correspond bien aux normes;

Les informations ont été fournies aux citoyens lors de la rencontre. S'il y a lieu, des actions nécessaires seront prises et des suivis seront donnés, le cas échéant.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés propose de lever la présente séance à 21h10.

MME DORIS LAVOIE
MAIRESSE D'HÉBERTVILLE

M. RENÉ PERRON
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER